



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Christoph Käser
Wabern, le 5 juillet 2021

Circulaire MO 2021 / 01

Révision partielle de la directive sur la saisie des bâtiments dans la mensuration officielle et le Registre fédéral des bâtiments et des logements

Mesdames, Messieurs,

Par cette circulaire, nous vous informons que la directive sur la saisie des bâtiments dans la mensuration officielle et le Registre fédéral des bâtiments et des logements a été modifiée. La directive modifiée version 1.1 entre en vigueur immédiatement.

Vous trouverez la directive actualisée sous
www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → Directives

La présente circulaire remplace la circulaire MO 2018 / 01: Directive sur la saisie des bâtiments dans la mensuration officielle (MO) et le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), version 1.0 (état 2017).

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine

Christoph Käser
Responsable du processus mensuration
officielle et cadastre RDPPF

